

*Règlement Intérieur du Centre de Loisirs
et de Vacances Shark'Aventures*



A nous retourner

*Skark'Aventures
28 avenue Gambetta
82000 Montauban
Tel : 06.12.53.45.83*

Site Web : <http://www.sharkaventures.com/>

Mail : contact@sharkaventures.com

ARTICLE 1 : Accueil

Le Centre de Loisirs accueille les enfants toute l'année :

- Tous les Mercredis de 8h30 à 17h 30 : de 7 ans à 17 ans
- Pendant les Vacances de Toussaint : de 7 ans à 17 ans
- Pendant les vacances de Pâques : de 7 ans à 17 ans

Deux formules sont proposées :

- les Mercredis de 8 h 30 à 17 h 30 ou de 13h30 à 17h30,
- La journée complète de 08 h 30 à 17 h 15 pour les Vacances de Toussaint et Pâques et dernière semaine d'août.

Le Centre de Loisirs est fermé pendant les jours fériés et les congés scolaires de Noël.

Le Centre de Vacances accueille les enfants durant les vacances scolaires :

- Organisation de Camp durant les 2 semaines des vacances de Février : de 7 ans à 17 ans.
- Organisation de Camp durant les vacances de Juillet et Août : de 7 ans à 17 ans.

Tous les camps fonctionnent à la semaine du Lundi au Vendredi.

ARTICLE 2 : Temps d'accueil

Le point accueil du Centre de Loisirs se situe 28 Avenue Gambetta à Montauban et Maison des Associations place Jean Jaurès 82700 Montech.

Lors des journées au centre de loisirs (Toussaint, Pâques, dernière semaine d'août) l'heure limite pour déposer son enfant est fixé à 09 h 15, au-delà l'enfant ne sera pas accueilli pour la matinée.

L'heure limite pour récupérer l'enfant le soir est fixé à 17 h 30. (Toussaint, Pâques, dernière semaine d'août).

Matin temps d'accueil :	08 h 30 à 09 h 00
Matin Activités :	09 h 00 à 11 h 30
Midi Repas :	12 h 00 à 13 h 30
Après midi accueil	13 h 30 à 14 h 00
Après midi Activités :	14 h 00 à 17 h 00
Soir temps d'accueil :	17 h 00 à 17 h 30

Lors des mercredis et samedis au centre de loisirs l'heure limite pour déposer son enfant est fixer à 14 h 00, au-delà l'enfant ne sera pas accueilli pour l'après midi.

Après midi accueil : 13 h 30 à 14 h 00

Après midi Activités : 14 h 15 à 17 h 00

Soir temps d'accueil : 17 h 00 à 17 h 30

ARTICLE 3 : Modalités d'Inscription

Toutes inscriptions au Centre de Loisirs (mercredis, samedis et les vacances de toussaint et de pâques, dernière semaine d'août) doivent se faire une semaine en avance.

Les inscriptions au Centre de Loisirs du mercredi ou du samedi se font par abonnement à l'année ou par carte de 10 après-midi (valable le mercredi et ou le samedi).

Les enfants ne seront acceptés qu'à partir de leur 7^{ème} anniversaire.

Toute inscription vaut engagement de paiement des séjours mentionnées, qu'il y ait présence ou non. Seule, l'absence pour raison de santé sera déduite mentionnés pour les enfants justifiant d'un certificat médical (à fournir dans les deux jours).

Toutes inscriptions du Centre de Vacances ne sera effectives que sur remise du dossier d'inscription dûment complété et signé, accompagné des pièces administratives demandées et du paiement global (facilité de paiement sur demande).

Une participation de 9 € par enfant et pour une année est demandée pour l'adhésion.

Pièces à fournir :

- Récapitulatif des pièces à joindre obligatoirement au dossier d'inscription,
- Fiche Sanitaire,
- Fiche d'Inscription,
- Fiche d'Autorisation de sortie,
- Règlement Intérieur,
- Certificat Médical (valable 1 an),
- Attestation de natation de 25 mètres,
- 1 Photo d'Identité,
- 9 € de frais d'adhésion par enfant et pour une année,
- le(s) paiement(s)

ARTICLE 4 : Attitude des enfants et respect des règles

Il est demandé aux enfants de respecter les règles de la vie collective.

Toute attitude incompatible avec la vie en collectivité (dégradation, vol, violence, non respect des personnes ou du matériel) sera sanctionnée par l'équipe d'animation.

Afin que le Centre de Loisirs ou les camps se passent dans les meilleures conditions, le directeur ou la directrice ainsi que le président de l'association ont les pouvoirs de prendre la décision de renvoyer un enfant si cela s'avère nécessaire. Dans ce cas aucun remboursement ne sera possible.

En cas de renvoi de l'enfant, celui-ci ne sera plus sous la responsabilité de Shark'Aventures mais sous la responsabilité des parents (ou tuteur légal) qui seront donc dans l'obligation de récupérer l'enfant.

ARTICLE 5 : Autorisation de sortie

Le nom des personnes habilitées à amener et à reprendre les enfants doit être mentionné clairement sur la fiche d'autorisation de sortie.

Il est indispensable aux parents d'amener leur(s) enfant(s) à l'intérieur du centre de loisirs et de le(s) confier à un animateur qui enregistre son arrivée sur le cahier d'appel.

Les parents déchargent toutes responsabilités concernant Shark'Aventures pour les enfants qui viendraient et qui partiraient seuls sans être accompagnés des parents sur le lieu d'accueil.

Centre de vacances et centre de loisirs

L'arrivée ou le départ d'un enfant en dehors des heures prévues doit être signalé à la direction. Une décharge de responsabilité doit être signée pour tout départ d'enfant en dehors des horaires du Centre de Loisirs et du Centre de Vacances.

ARTICLE 6 : Tenue vestimentaire, Objet personnel

Pour leur bien être, il est souhaitable que les enfants viennent munis :

- de vêtements de saison (les affaires marquées seront plus facilement identifiées),
- de chaussures confortables,
- pour les plus petits, d'un sac à dos et d'affaires de rechange.

Le Centre de Loisirs et le Centre de Vacances ne sera pas responsable des objets que l'enfant apporte avec lui : bijoux, montre, objet de valeur...

En cas de vol ou de perte Shark' Aventures ne pourra être retenue responsable.

Les téléphones portables sont interdits sur les journées en Centre de Loisirs ainsi que sur nos séjours.

Tout objet pointu et/ou coupant est strictement interdit.

Pour toutes activités aquatiques le port du slip et bonnet de bain sont obligatoires. (Short interdit).

Pour toute prise de médicament une ordonnance est obligatoire.

ARTICLE 7 : Désistements

Les désistements pour convenance personnelle doivent se faire une semaine à l'avance pour les vacances Toussaint, les vacances de Pâques, ainsi que pour les Mercredis et Samedis hors vacances. Ce type de désistement devra être obligatoirement écrit (courrier électronique accepté).

En cas de maladie ou motif grave dûment justifié, le désistement devra intervenir le jour même avant 10 heures.

En cas de maladie un certificat médical est exigé.

Le non respect de ces règles entraîne la facturation de la (ou des) journée (s) concernées.

Les Camps :

Les règles de désistement énoncées ci-dessous ne s'appliquent pas. Seuls les cas de maladie ou motif grave dûment justifié entraînent le remboursement des sommes versées.

Le nombre des enfants inscrits permet de déterminer le nombre d'animateurs (trices) qui seront obligatoirement présent(e) s. Tout désistement ou inscription de dernière minute soulève des problèmes de gestion du Centre de Loisirs et du Centre de Vacances.

Toute semaine de camp entamée par l'enfant sera entièrement facturée même si les absences sont constatées pendant le séjour.

Toute annulation dans les 48 heures, avant la date du séjour pour cas de force majeur tel que l'hospitalisation, décès ou maladie infectieuse justifié par un certificat médical sera entièrement remboursée.

Dans les autres cas,

-30% du montant global seront retenus si l'annulation est faite 31 jours avant la date de départ.

-50% du montant global seront retenus si l'annulation est faite 20 jours avant la date de départ.

-80% du montant global seront retenus si l'annulation est faite 15 jours avant la date de départ.

-100% du montant global seront retenus si l'annulation est dans les 48 heures avant la date de départ.

ARTICLE 8 : Paiement

Toute inscription doit impérativement être régularisé une semaine avant le premier jour du Centre de Loisirs.

Pour les Camps, les séjours sont réservés à partir du retour du dossier d'inscription complet ainsi que le paiement global du séjour.

ARTICLE 9 :

Le nouveau règlement annule l'ancien et ceux qui on signé l'ancien accepte obligatoirement le nouveau règlement. La signature de l'ancien fait foi pour le nouveau.

A nous retourner

SHARK AVENTURES
28 avenue Gambetta
82000 MONTAUBAN

Date :
Signature suivie de la mention
"lu et approuvé"